



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 19/05/2026

DELIBERATION n° CEVE – 2026 – 11 – INF- 002

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés
de la Faculté d'informatique*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2026-06-DEVE-001 du CEVE du 24 mars 2026 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la Faculté d'informatique,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de la Faculté d'informatique 2026-2027 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Formations modifiées 2026-2027

Année prépa

MCC-année prépa Chine-2026-2027

Diplômes nationaux

Licence

MCC-LICENCE-MENTION-MIASHS&GESTION-PT NUMERIQUE MANAGEMENT-L1 L2 L3 2026-27_v2
--

Masters

MCC-MASTER-MENTION MIAGE-M1 PT FA- 2026-2027_v2
MCC -MASTER-MENTION MIAGE-M1- 2026-2027_v2

PREPARATION		
COMPOSANTE/Structure	INFORMATIQUE	26-27
LIBELLÉ	Année Préparatoire Chine	
	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury. En cas de recouvrement, l'étudiant est réinscrit à l'ensemble des UE.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Sessions d'examen		
Contrôle continu intégral : 2 épreuves minimum dont une individuelle. (sauf exception dans MCC spécifiques)		
Seconde session		
Pour étudiants ajournés au semestre avec une note de 8/20 au minimum. Au sein d'un semestre ajourné: chaque UE dont la note est inférieure à 10/20 fait l'objet d'une épreuve de seconde session, dont la note vient remplacer la note de session initiale. Pour les UE des Blocs Français Langue Etrangère (FLE), un grand oral (épreuve unique) est organisé, dont la note vient remplacer toutes les notes de session initiale des UE FLE ajournées.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Année : par validation isolée des 2 semestres		
Semestre : 3 conditions cumulatives		
10/20 de moyenne pondérée au semestre		
8/20 minimum de moyenne pondérée au bloc Français Langue Etrangère (FLE) de chaque semestre		
10/20 de moyenne pondérée au bloc MIAGE de chaque semestre		
Capitalisation/conservation		
néant		
Compensation		
Au de chaque semestre, le bloc FLE se compense avec le bloc MIAGE si sa note est supérieure ou égale à 8/20. Au sein de chaque bloc FLE et bloc MIAGE, les UE se compensent.		
Note éliminatoire		
En première session : moins de 8/20 de moyenne pondérée au semestre.		
En seconde session :		
- moins de 8/20 de moyenne pondérée au bloc FLE au semestre		
- moins de 10/20 de moyenne pondérée au bloc MIAGE au semestre		
- moins de 10/20 de moyenne pondérée au semestre.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	INFORMATIQUE & TSM	26-27
MENTION	MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS	
	GESTION	
Parcours-type	Double licence Numérique et Management	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français <i>*Certains enseignements peuvent être dispensés en langue anglaise</i>		
REDOUBLEMENT		
<i>Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury</i>		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Une période en entreprise de 3 mois minimum doit être réalisée pour valider la licence. Elle peut être répartie sur les trois années de licence, ou effectuée en totalité sur l'une des trois années. La période en entreprise sera prise en compte dans les résultats de la troisième année de licence</i>		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Sessions d'examen		
<i>Evaluation en Contrôle continu intégral : Pour chaque UE, 2 épreuves minimum dont une individuelle, sauf dispositif contraire indiquée dans les MCC. L'assiduité est régie par l'arrêté fixant les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants.</i>		
Seconde chance		
<i>Une épreuve de seconde chance vient modifier la note de session initiale. Elle concerne les UE : . dont note de session initiale < 10/20 . dont note de session initiale > 10/20 mais comprend une absence justifiée dont la valeur est de 0/20. Dans le cas d'une absence justifiée en session initiale, la note de l'épreuve de seconde chance vient remplacer celle de session initiale pour laquelle l'étudiant a été absent. Sauf exception décidée par l'enseignant responsable de l'UE, la note de seconde chance est constituée à 50% de la note de session initiale et 50% de la note à l'épreuve de seconde chance. Epreuve orale : en fonction de l'effectif attendu à l'épreuve de seconde chance, l'épreuve orale pourra être transformée par une épreuve écrite (voir détail de la convocation).</i>		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Validation		
<i>Pour valider sa licence, l'étudiant doit valider chacun des 4 blocs de compétences : - bloc de Complétences transversales => Career development and internationalisation - bloc de compétences disciplinaires en gestion => Management - bloc de compétences disciplinaires en informatique => Digital - bloc de compétences de spécialité => Digital & Management</i>		
Capitalisation/conservation		
<i>Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20</i>		
Compensation		
<i>UE : validées isolément (10/20) ou par compensation au sein d'un Bloc de compétence acquis Bloc de compétences : validé isolément (10/20)</i>		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

COMPOSANTE	INFORMATIQUE	26-27
MENTION	METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DES ENTREPRISES - MIAGE	
Session M1	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français Certains enseignements peuvent être dispensés en langue anglaise.		
REDOUBLEMENT		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
UE de communication professionnelle		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Sessions initiale d'examen		
Contrôle continu intégral : 2 épreuves minimum dont une individuelle. (sauf exception dans MCC)		
Seconde session		
Concerne les UE dont note de session initiale < 10/20 dans Bloc de compétences non acquis Exclus de la seconde session : UE Communication Professionnelle Les notes et résultats obtenus en seconde session viennent remplacer ceux obtenus en session initiale. Les notes et résultats des UE validés en session initiale et des UE évalués exclusivement en session initiale sont conservés. Epreuve orale : en fonction de l'effectif attendu à l'épreuve de seconde session, l'épreuve orale pourra être transformée par une épreuve écrite (voir détail de la convocation).		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Validation		
Diplôme (maîtrise) : acquis avec les crédits ECTS si validation de la totalité des blocs de compétences. La moyenne attribuée au diplôme est la moyenne pondérée des notes obtenues aux blocs de compétences. Bloc de compétences : acquis avec les crédits ECTS si 10/20 de moyenne calculée sur la base des notes et coefficients de chaque UE du bloc de compétences <u>ou</u> d'un résultat Acquis à chacune des UE qui seraient évaluées sans note. Certains blocs de compétences sont composés différemment selon la spécialisation choisie par l'étudiant (spécialité Développement ou spécialité Données). Un étudiant devra suivre la même spécialité dans chacun des ces blocs. UE : acquise avec les crédits ECTS si 10/20 <u>ou</u> résultat Acquis sans note <u>ou</u> compensation au sein d'un bloc de compétences acquis.		
Capitalisation/conservation		
Les UE et Blocs de compétences acquis sont conservables et capitalisables.		
Compensation		
Seules les UE au sein d'un bloc de compétences acquis sont compensables entre elles.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DES ENTREPRISES - MIAGE										26-27		1ère session		2nd session		Observation		
Parcours-type		Formation initiale										Contrôle Continu		Contrôle Terminal						
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	encadrement	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation mini.	Nature	Durée					
		DÉVELOPPER DES PROJETS D'INNOVATION										2	2	Oui	Non					
UE	S2	Recherche et développement				15		2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
		CONDUIRE DES PROJETS D'INGÉNIERIE NUMÉRIQUE										6	6	Oui	Non					
Bloc UE	ANNUEL	Gestion de projet			15	18		6	6	Oui	Non	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
		<i>Tutorat gestion de projet (x6 semaines)</i>																		
		COMMUNIQUER POUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES										8	8	Oui	Non					
Bloc UE	ANNUEL	Anglais				30		4	4	Oui	Non	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
UE	S1	Communication professionnelle				18		4	4	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					évalué en session initiale. UE acquise ou non acquise, sans notation.			
		ÉVALUER OU OPTIMISER UN PROCESSUS / PRODUIT / SERVICE EN UTILISANT DES MODÈLES MATHÉMATIQUES										5	5	Oui	Non					
UE	S2	Intelligence artificielle symbolique			6	12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
UE	S2	Machine learning			6	18		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
		ANALYSER UNE ORGANISATION EN VUE D'ADAPTER ET GERER SON SI										12	12	Oui	Non					
UE	ANNUEL	Droit du numérique			12			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
UE	ANNUEL	Modélisation du SI	porteur CM	M1 MIAGE FA	12	24		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
UE	ANNUEL	Modélisation des données et des processus	porteur CM	M1 MIAGE FA	12	24		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
		CONCEVOIR, DÉVELOPPER ET TESTER DES APPLICATIONS										12	12	Oui	Non					
		<i>spécialité Développement :</i>																		
Bloc UE	ANNUEL	Agilité pour le recueil des besoins				15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
UE	S1	Conception et programmation orientée objet	porteur CM	M1 MIAGE FA	15	33		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
UE	S2	Programmation Web dynamique*			12	24		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
		<i>spécialité Données :</i>																		
UE	S2	Agilité pour le recueil des besoins				15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
UE	S1	Conception et programmation orientée objet			15	33		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
UE	S2	Intégration de données et ETL *			12	24		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
		METTRE EN OEUVE LES USAGES AVANCÉS ET SPÉCIALISÉS DES OUTILS NUMÉRIQUES										15	15	Oui	Non					
		<i>spécialité Développement :</i>																		
Bloc UE	ANNUEL	Bases de données relationnelles avancées	porteur CM	M1 MIAGE FA	12	24		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
UE	ANNUEL	Bases de données décisionnelles	porteur CM	M1 MIAGE FA	12	24		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
UE	S2	Industrialisation du développement*			12	24		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
		<i>spécialité Données :</i>																		
UE	S1	Bases de données relationnelles avancées			12	24		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
UE	ANNUEL	Bases de données décisionnelles			12	24		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
UE	S2	Analyse et visualisation de données*			12	24		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn					
		HORS BLOC DE COMPETENCES																		
UE	S1	Mise à niveau en programmation				15											non évalué			
UE	S1	Mise à niveau en Bases de données				15											non évalué			
		<i>Projets Data / Projets Développement</i>																		
		<i>encadrement de projets (x6 semaines)</i>																		
Bloc UE	ANNUEL	Bonifications (4x1%) : voir liste																		
		TOTAL ANNEE										126	333	60						
												126	333	60						

* UE associée à la spécialité

COMPOSANTE	INFORMATIQUE	26-27	
MENTION	METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DES ENTREPRISES - MIAGE		
Session M1	Seconde session/chance	parcours type Formation en Alternance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT			
Français Certains enseignements peuvent être dispensés en langue anglaise.			
REDOUBLEMENT			
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury			
PROFESSIONNALISATION			
Mission en entreprise dans le cadre des périodes d'alternance			
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE			
Sessions initiale d'examen			
Contrôle continu intégral : 2 épreuves minimum dont une individuelle. (sauf exception dans MCC)			
Seconde session			
Concerne les UE dont note de session initiale < 10/20 dans Bloc de compétences non acquis Exclus de la seconde session : UE mission en entreprise			
Les notes et résultats obtenus en seconde session viennent remplacer ceux obtenus en session initiale. Les notes et résultats des UE validés en session initiale et des UE évalués exclusivement en session initiale sont conservés. Epreuve orale : en fonction de l'effectif attendu à l'épreuve de seconde session, l'épreuve orale pourra être transformée par une épreuve écrite (voir détail de la convocation).			
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION			
Validation			
Diplôme (maîtrise) : acquis avec les crédits ECTS si validation de la totalité des blocs de compétences. La moyenne attribuée au diplôme est la moyenne pondérée des notes obtenues aux blocs de compétences. Bloc de compétences : acquis avec les crédits ECTS si 10/20 de moyenne calculée sur la base des notes et coefficients de chaque UE du bloc de compétences. Certains blocs de compétences sont composés différemment selon la spécialisation choisie par l'étudiant (spécialité Développement ou spécialité Données). Un étudiant devra suivre la même spécialité dans chacun des ces blocs. UE : acquise avec les crédits ECTS si 10/20 <u>ou</u> résultat Acquis sans note <u>ou</u> compensation au sein d'un bloc de compétences acquis.			
Capitalisation/conservation			
Les UE et Blocs de compétences acquis sont conservables et capitalisables.			
Compensation			
Seules les UE au sein d'un bloc de compétences acquis sont compensables entre elles.			
TEXTES RÉGLEMENTAIRES			
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master			
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence			
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master			

MASTER 1		METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DES ENTREPRISES - MIAGE										26-27		1ère session		Seconde session		Observation
Parcours-type		Formation en Alternance										Contrôle Continu		Contrôle Terminal				
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures CM-TD	Encadrement	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée			
Bloc	ANNUUEL	CONDUIRE DES PROJETS D'INGÉNIERIE NUMÉRIQUE						5	5	Oui	Non							
UE	ANNUUEL	Gestion de projet	15	18				5	5	Oui	Non	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
Bloc	ANNUUEL	COMMUNIQUER POUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES						4	4	Oui	Non							
UE	ANNUUEL	Anglais		30				4	4	Oui	Non	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
Bloc	ANNUUEL	CONTRIBUER A LA TRANSFORMATION EN CONTEXTE PROFESSIONNEL						12	12	Oui	Non							
UE	ANNUUEL	Mission en entreprise						12	12	Oui	Non	CCI (CC Intégral)	mémoire et soutenance			évalué en session initiale.		
Bloc	S2	EVALUER OU OPTIMISER UN PROCESSUS / PRODUIT / SERVICE EN UTILISANT DES MODÈLES MATHÉMATIQUES						5	5	Oui	Non							
UE	S2	Intelligence artificielle symbolique	6	12				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
UE	S2	Machine learning	6	18				3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
Bloc	S2	ANALYSER UNE ORGANISATION EN VUE D'ADAPTER ET GERER SON SI						10	10	Oui	Non							
UE	S2	Droit du numérique	12					2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
UE	ANNUUEL	Modélisation du SI	12	24				4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
UE	ANNUUEL	Modélisation des données et des processus	12	24				4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
Bloc		CONCEVOIR, DÉVELOPPER ET TESTER DES APPLICATIONS						11	11	Oui	Non							
Bloc	ANNUUEL	<i>spécialité Développement :</i>																
UE	S2	Agilité pour le recueil des besoins		15				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
UE	S1	Conception et programmation orientée objet	15	33				5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
UE	ANNUUEL	Programmation Web dynamique*	12	24				4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
Bloc	ANNUUEL	<i>spécialité Données :</i>																
UE	S2	Agilité pour le recueil des besoins		15				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
UE	S1	Conception et programmation orientée objet	15	33				5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
UE	S2	Intégration de données et ETL *	12	24				4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
Bloc		METTRE EN OEUVRE LES USAGES AVANCÉS ET SPÉCIALISÉS DES OUTILS NUMÉRIQUES						13	13	Oui	Non							
Bloc	ANNUUEL	<i>spécialité Développement :</i>																
UE	S1	Bases de données relationnelles avancées	12	24				4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
UE	ANNUUEL	Bases de données décisionnelles	12	24				4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
UE	S2	Industrialisation du développement*	12	24				5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
Bloc	ANNUUEL	<i>spécialité Données :</i>																
UE	S1	Bases de données relationnelles avancées	12	24				4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
UE	ANNUUEL	Bases de données décisionnelles	12	24				4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
UE	S2	Analyse et visualisation de données*	12	24				5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	Oral	20 mn			
HORS BLOC DE COMPETENCES																		
	ANNUUEL	Bonifications (4x1%) : voir liste																
TOTAL ANNEE			126	270				60										
			126	270				60										

* UE associée à la spécialité